

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2017)

Les personnes intéressées sont priées de noter que le Règlement CA-24-261 intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2016)* » sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2016, à 19 h, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0434 %, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Montréal, le 26 novembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie